



Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Anouck Saugy déposée le 23 aout 2023

« Boulevard de Grancy : Ah la boulette ? »

Lausanne, le 30 novembre 2023

Rappel de l'interpellation

«Le Boulevard de Grancy a récemment fait l'objet de plusieurs réaménagements routiers. Parmi les nombreux changements identifiés, on peut notamment constater la suppression de plusieurs places de parc, la création pas d'une, mais de trois pistes cyclables, la suppression d'une voie de circulation automobile en direction du Mont-d'Or ainsi que la pose d'un certain nombre de poteaux métalliques censés faciliter la compréhension des usagers de ce joli boulevard, probablement un peu dépassés par les événements. Parallèlement à cela, les automobilistes souhaitant se rendre en direction du Mont-d'Or doivent désormais emprunter l'Avenue du Rond-Point ou le Passage de Montriond pour se rendre à destination entraînant un flux de véhicules dans l'ensemble du quartier alors qu'il était jusqu'à ce jour centralisé sur cet axe.»

Préambule

Avant de répondre aux questions de l'interpellation, la Municipalité souhaite clarifier quelques aspects évoqués par Mme l'interpellatrice dans son introduction. En premier lieu, il convient de préciser qu'aucun poteau métallique n'a été posé avec ce projet, car ce sont des potelets type X-Last, en plastique déformable, qui ont été utilisés. Cet équipement assure une rigidité suffisante pour rester droit et garantir sa fonction de guidage visuel et, en même temps, il est suffisamment flexible pour éviter de (trop) abîmer les carrosseries en cas d'impact ou frottement et reprennent aussitôt leur forme initiale. Ces équipements sont conformes aux normes sur la construction et la circulation routière, tant en termes sécuritaires que de visibilité. Ils sont très répandus non seulement à Lausanne ou dans le reste de la Suisse, mais aussi au niveau européen. Des poteaux métalliques sont posés seulement s'il faut séparer une surface piétonnière d'une surface routière, afin d'assurer la sécurité et l'intégrité physique des piétons et des piétons. Deuxièmement, le réaménagement en soit n'as pas comporté de suppression de places de stationnement. En revanche, une analyse sécuritaire du projet avait mis en évidence que quatre places de stationnement pour motos posaient un risque d'accident trop important, car trop proches du carrefour avec l'avenue William-Fraisie et de la bande cyclable. Par conséquent, ces places ont été enlevées seulement pour des raisons sécuritaires. Pour terminer le chapitre des clarifications, aucune piste cyclable n'a été réalisée avec ce projet, car les trois bandes cyclables dans le secteur Est existaient déjà auparavant. Celle centrale, permettant d'aller en direction Ouest a été modifiée en présélection réservée aux cycles. La mise en sens unique de la partie Ouest du boulevard (en face du restaurant Le Milan), comporte la création d'un contre-sens cyclable, conformément aux prescriptions



de l'Ordonnance sur la signalisation routière qui, lors de la création d'un nouveau sens-unique oblige la création d'un tel aménagement à moins que le manque de place ou d'autres raisons ne s'y opposent.¹

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : La Municipalité peut-elle nous indiquer pour quelles raisons les réaménagements routiers sur le Boulevard de Grancy ont-ils eu lieu?

La mise en sens unique, d'ouest vers l'est, de la partie du boulevard de Grancy se situant entre les intersections avec le chemin des Epinettes et l'avenue William-Fraisse, répond à des demandes citoyennes, y compris des commerces. Il s'agit en premier lieu d'offrir aux habitantes et habitants du quartier un espace appropriable et une terrasse élargie et sécurisée pour le restaurant Le Milan. Il s'agit donc d'une demande de la population et des commerces à laquelle la Municipalité a souhaité répondre favorablement.

La mise en sens unique de ce tronçon de rue, comporte la suppression du mouvement "tout droit" (cycles exceptés) en direction de l'avenue du Mont-d'Or depuis le secteur central du boulevard de Grancy. Concernant le report de trafic, deux panneaux de déviation sont en place afin de guider le trafic vers le passage de Montriond et l'avenue du Rond-Point, ce dispositif permet ainsi d'éviter que le trafic ne se reporte sur la place de la Gare.

Deux variantes de schéma de circulation ont été étudiées et écartées: fermeture complète de la portion de rue devant Le Milan ou mise en sens unique dans l'autre sens. Ces options comptaient davantage de report de véhicules et plus de difficultés d'accès des poids-lourds au chantier de la gare (y compris passage de ces poids-lourds devant l'établissement scolaire). L'aménagement réalisé permet aux véhicules de chantier et aux poids-lourds provenant de la place de la Gare d'accéder à la rue du Simplon en effectuant une boucle en suivant le parcours Epinettes-Grancy-Fraisse. Par conséquent, l'option retenue et réalisée est celle qui comporte le moins de désagréments pour la population du quartier.

Le mouvement "tout droit" depuis Grancy en direction du Mont-D'Or et des Fleurettes est maintenu, avec un contre-sens cyclable devant Le Milan, afin d'assurer la continuité cyclable en direction de l'ouest.

Question 2 : Ces réaménagements sont-ils provisoires ou définitifs ?

L'aménagement réalisé est définitif.

¹ OSR: Art.18, al.5



Question 3 : Les habitants du quartier, respectivement les commerçants, ont-ils été impliqués dans les démarches ? Si oui, combien de personnes ont été contactées et de quelle manière ?

Oui, les catégories citées dans la question ont été impliquées, dans la mesure où elles ont été les promotrices du réaménagement et elles ont été informées de l'avancement du projet. Un décompte détaillé des personnes contactées n'a pas été effectué, compte tenu de la portée limitée du projet à réaliser.

Question 4 : La Municipalité a-t-elle reçu des retours (positifs ou négatifs) de la population depuis la mise en place de ces changements ?

Une lettre de remerciement dotée de 78 signatures de la part de clients du restaurant Le Milan a été adressée à la Municipalité. Les signataires remercient toutes les personnes impliquées dans le projet pour ce nouvel espace convivial et sécurisé qui leur est mis à disposition

À cette date, une seule plainte a été adressée à la Ville peu de temps après la modification du régime de circulation, au sujet du report de circulation sur le passage de Montriond. Une adaptation va être apportée pour répondre à ce retour. Comme il est usuel, il faut attendre un certain temps avant que les automobilistes s'approprient les nouveaux itinéraires et retrouvent leurs marques.

Question 5 : La Municipalité compte-elle prochainement établir un bilan de ces réaménagements ? Alternativement, compte-elle réfléchir à une meilleure proposition pour le Boulevard de Grancy, respectivement pour l'Avenue du Rond-Point et le Passage de Montriond ?

L'aménagement du boulevard de Grancy répondant pleinement aux objectifs préfixés, le bilan est ainsi positif.

Des mesures complémentaires seront réalisées au passage de Montriond d'ici à la fin de l'année, sous réserve des conditions météorologiques. Il s'agit d'adapter la disposition des places de stationnement afin de résoudre un problème sécuritaire. En effet, le repositionnement des places de parc de manière longitudinale par rapport à la chaussée permettra d'augmenter la largeur dédiée à la circulation et ainsi d'améliorer les cas de croisement entre les différents véhicules. Cette mesure améliorera également la visibilité lors des manœuvres des véhicules et permettra la création d'une bande cyclable à la montée.

En outre, et pour rappel, un projet de réaménagement et de requalification de l'ensemble des espaces publics du quartier est actuellement à l'étude. Ce projet a pour objectifs de favoriser la convivialité, la végétation et la mobilité douce, améliorant davantage la qualité de vie des personnes qu'y résident.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Anouck Saugy.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 30 novembre 2023.

Au nom de la Municipalité

Le vice-syndic
David Payot



Le secrétaire
Simon Affolter

